Nations Unies S/PV.7989



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

*Provisoire*

**7989**e séance
Jeudi 29 juin 2017, à 15 h 30
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Llorentty Solíz | Bolivie (État plurinational de) |
| *Membres* : | Chine | M. Zhang Dianbin |
| | Égypte | M. Moustafa |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Haley |
| | Éthiopie | Mme Guadey |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M. Delattre |
| | Italie | M. Cardi |
| | Japon | M. Bessho |
| | Kazakhstan | M. Umarov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Wilson |
| | Sénégal | M. Ciss |
| | Suède | M. Skoog |
| | Ukraine | M. Shutenko |
| | Uruguay | M. Bermúdez |

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2017/437)



17-18861 (F)








*La séance est ouverte à 15 h 30.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (5/2017/437)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/513, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/437, qui contient le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2363 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Wilson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2363 (2017) aujourd'hui. Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité de l'appui qu'ils ont fourni cette dernière semaine depuis le début de nos travaux visant l'actualisation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

La résolution apporte un changement important à la mission. Nous l'avons fait parce qu'il incombe au Conseil de réagir à l'évolution de la situation sur le terrain. Que ce soit au Darfour ou ailleurs, nos missions doivent avoir pour mandat de travailler dans le monde tel qu'il est aujourd'hui et non comme il a été, et c'est ce que fait cette résolution. Nous savons que le Conseil doit apporter des changements de façon raisonnable et responsable. C'est pour cette raison que le texte de la résolution garantit que la MINUAD restera en mesure de remplir la tâche essentielle de son mandat, à savoir protéger les civils contre toute menace. Dans les jours et les semaines qui viennent, nous surveillerons l'incidence qu'auront ces changements sur le mandat de la MINUAD. La résolution augmente la fréquence à laquelle le Secrétaire général lui fera rapport – tous les 60 jours au lieu de tous les 90 jours – et inclut une évaluation de l'incidence de ces changements sur le terrain dans six mois.

Il s'agit d'un effort conjoint. Et il incombe aussi au Gouvernement soudanais de faire en sorte que ces changements aient effectivement une incidence. Il est vital que les Soudanais passent à la vitesse supérieure, qu'ils laissent la Mission opérer et qu'ils comblent les lacunes après le retrait de la MINUAD. La coopération entre le Gouvernement et la Mission s'est améliorée. Nous voulons maintenant voir cette trajectoire positive se poursuivre. Le Conseil suivra de près la mise en œuvre de ces changements.

En conclusion, je voudrais rassurer ceux à l'extérieur du Conseil que nous reconnaissons que la situation au Darfour reste fragile. Mais nous ne pouvons pas ignorer le fait que la situation a évolué et qu'il n'est que juste que la MINUAD soit adaptée pour refléter la situation actuelle. Nous ne détournerons pas les yeux du Darfour. Le maintien de la MINUAD, dotée d'un nouveau mandat et sous une surveillance plus étroite du Conseil, atteste de notre engagement envers tant la population du Darfour que la région.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie aussi tous les membres du Conseil, avec lesquels nous sommes restés en contact depuis le dépôt, par le Royaume-Uni, du projet de résolution sur la prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour (MANUAD). Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de l'ONU et la Présidente de la Commission de l'Union africaine des recommandations formulées dans leur rapport conjoint (S/2017/437) sur la MINUAD.

Les améliorations enregistrées dans les cinq États du Darfour au cours de la dernière période ne peuvent être ni niées ni ignorées. Nous n'avons eu de cesse de rappeler dans toutes nos déclarations et dans toutes nos lettres adressées au Conseil de sécurité et au Secrétaire général qu'il est manifeste que depuis 2015 la sécurité et la stabilité règnent au Darfour et que la situation humanitaire y est dans l'ensemble stable. Nous ne faisons pas cette évaluation de la situation aux plans de la sécurité, politique et humanitaire au Darfour sur la base de tel ou tel document publié ici ou là, et nous avons beaucoup à dire à cet égard, mais sur la base de la réalité sur le terrain, comme l'a reconnu le Conseil dans sa résolution 2340 (2017) sur le Darfour, adoptée en février. C'est cette amélioration notable qui a amené le Gouvernement soudanais à demander au Secrétaire général d'élaborer une stratégie de désengagement planifiée, fluide et graduelle.

Aujourd'hui, les mouvements rebelles armés n'ont plus aucune présence militaire au Darfour, où ils sévissaient depuis 2003. En effet, les opérations militaires lancées en mai par les Forces armées soudanaises et d'autres ont déjoué toutes les tentatives visant à menacer la paix et la sécurité au Darfour. Et nous réaffirmons ici la disposition du Gouvernement soudanais, avec ses différentes institutions, à garantir la sécurité et la stabilité de ses citoyens au Darfour et à y préserver leurs acquis.

Comme le Conseil le sait, la communauté internationale assume aussi une grande part de responsabilité dans la consolidation de la paix dans le pays. C'est pourquoi nous avions espéré que la résolution insiste sur la tenue d'une conférence internationale des donateurs pour le Darfour, comme l'a recommandé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 12 juin; une conférence qui appuierait et complèterait celle tenue à Doha en avril 2013.

La tentative de déstabiliser la situation en matière de sécurité au Darfour en coordonnant l'offensive des forces rebelles à partir des frontières nord-ouest et sud du Soudan, ne doit pas se répéter. De telles offensives restent la seule menace pesant sur la paix dont jouit maintenant le Darfour.

Le Conseil a dû remarquer combien nous avons œuvré pour que le projet de résolution soit cohérent et adapté à la situation qui règne actuellement au Darfour, reflétant le contenu du rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU sur l'examen stratégique de la MANUAD, qui a bien mis en lumière les raisons du retour de la paix et de la sécurité au Darfour. Des faits que confirme clairement le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 12 juin. Lors de nos contacts avec l'ensemble des membres du Conseil, nous avons insisté pour que dans sa décision de proroger la mission, le Conseil tienne compte de cette réalité. Je saisis cette occasion pour les remercier tous de nous avoir donné le temps qu'il faut pour y contribuer et expliciter notre position.

Face aux difficultés que rencontre le Gouvernement soudanais pour remédier à la situation des déplacés après l'annulation des raisons qui les ont poussés à partir et le retour de la sécurité et de la stabilité dans leurs régions, la communauté internationale doit agir sans retard et fournir un appui multiforme pour régler ce problème. Comme nous l'avons dit ici à maintes reprises, le Gouvernement soudanais a élaboré une stratégie en trois phases pour régler la question des déplacements, et il a besoin du soutien de la communauté internationale pour la mettre en œuvre. Je rappelle qu'il y a confusion dans la définition du terme « déplacement » qui, tel qu'il est compris par tous, ne s'applique pas à la majorité des déplacés au Darfour. En effet, les déplacés au Darfour sont devenus des producteurs et n'ont pas besoin d'aide humanitaire urgente. Il est possible, avec un peu d'effort, de les sortir du statut de déplacés et de les transformer en force productive durable appuyant l'économie soudanaise. Cette vision est totalement en phase avec la marche actuelle du Soudan vers le développement et la paix durables.

Nous savons tous qu'il importe que la MINUAD puisse être en mesure de se déplacer et d'obtenir un accès maintenant que le Conseil a décidé de réduire de 44 % la composante militaire de la Mission, afin que les effectifs restants puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches. Je réaffirme à cet égard que le

Gouvernement de mon pays, avec toutes ses institutions, est déterminé à coopérer avec la MINUAD et à lui permettre de s'exécuter pleinement de son mandat. Les efforts et les sacrifices consentis par la MINUAD au Darfour pour y instaurer la paix et la stabilité sont salués et loués par tous les Soudanais. Cette mission unique de par sa structure a contribué à l'instauration de la paix et au retour à la normale au Darfour, grâce aux immenses efforts déployés par ses soldats. C'est le lieu pour moi de remercier sincèrement tous les pays qui ont fourni des contingents ou du personnel de police à la Mission.

J'espère, Monsieur le Président, que le Conseil écoutera ce que j'ai à dire s'agissant de cette phase importante durant laquelle est appliquée la stratégie de désengagement, qui est clairement axée sur le retour de la paix et de la sécurité au Darfour.

Pour ce qui est de l'évaluation qui doit être menée de façon continue et à intervalles réguliers, l'équité et la justice requièrent qu'elle soit caractérisée par une totale transparence et qu'y participent, outre le Représentant spécial conjoint UA-ONU, les deux mécanismes qui ont été convenus et mis en place, à savoir le Groupe de travail conjoint et le Mécanisme tripartite. À cette occasion, de la même manière que cela a été fait dans la résolution 2363 (2017), je tiens moi aussi à remercier l'Ambassadeur Kingsley Mamabolo, Représentant spécial conjoint UA-ONU au Darfour, et le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, M. Thabo Mbeki.

Pour terminer, je dirais que le Conseil de sécurité, organe principal auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est en droit de célébrer la réalisation conjointe dans laquelle mon pays a joué un rôle majeur, étant donné que c'est à lui qu'il incombe au premier chef de protéger ses citoyens et d'étendre son autorité à tout le territoire national. Dans ces conditions complexes, caractérisées par les tensions régionales, la sécheresse, la prolifération des armes légères et de petit calibre, la traite d'êtres humains et les attentats terroristes, nous ne pouvons que reconnaître ce qui a été réalisé et nous en féliciter.

La part de l'Union africaine dont cette réalisation est à la mesure de l'intérêt qu'elle accorde aux questions liées à la paix et à la sécurité dans le continent. Il convient aussi de rappeler à cet égard la sagesse dont a fait preuve le Gouvernement soudanais dans les mois qui ont précédé l'adoption de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, en décidant que la mission soit une opération hybride UA-ONU, dans laquelle l'Afrique aura la haute main et fournira le plus gros des troupes.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil.Je réaffirme notre attachement continu à la cause de la paix dans mon pays et dans le monde entier.

*La séance est levée à 15 h 45.*